Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 48/1957 (1957)

Artikel: Jura bernois

Autor: Junod, Charles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114542

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jura Bernois

Pendant les périodes troublées des deux guerres, et de leurs conséquences économiques, l'école publique a vécu dans des bâtiments peu adaptés aux besoins actuels de l'enseignement. Les générations passées avaient fait de leur mieux. Dans chaque village s'élevait une maison d'école qui était parmi les grandes maisons de la localité. Mais les fenêtres étaient petites, les corridors étroits, les installations sanitaires insuffisantes. Les classes étaient sombres et exiguës. Les alentours de la maison d'école étaient étroits, laids, poussiéreux. Par la pluie et par la neige, l'accès de la classe était difficile, en dépit de toutes les mesures d'ordre les enfants apportaient le matin, et à chaque récréation, des paquets de boue dans la maison. L'équipement des classes était pauvre, pas de meubles de classement, pas d'écran, pas d'eau courante, des tables vétustes, portant les traces de générations d'écoliers.

Les temps ont changé. Grâce à l'appui très substantiel de l'Etat, de nombreuses maisons d'école, de beaux logements d'instituteurs dans les campagnes se sont érigés ces dernières années, depuis la nouvelle loi scolaire de 1951. Quelques chiffres intéresseront nos lecteurs:

Au cours des 3 dernières années, l'Etat a accordé 6 620 000 francs de subsides au compte des constructions, dont 870 000 francs pour des transformations, le reste, soit 5 750 000 francs, constituant la part de l'Etat pour les constructions suivantes : 24 bâtiments d'école primaire, dont 8 avec logements pour le corps enseignant et 6 avec halle de gymnastique ; 8 maisons d'habitation pour le corps enseignant ; 5 bâtiments d'école secondaire, dont 1 avec halle de gymnastique ; 1 halle de gymnastique.

Rappelons que le subside de l'Etat est en rapport avec la situation économique des communes, et qu'il peut s'élever jusqu'au 75 % des frais de construction.

Lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments scolaires, et ces manifestations se reproduisent mois après mois, la population entière prend part à la fête. Au cours d'une séance officielle, les autorités communales présentent l'historique de la construction. Il n'est pas toujours aisé de convaincre le corps électoral. Parfois, les plans paraissent trop entachés de modernisme extravagant. Allez faire comprendre aux citovens la nécessité de salles annexes, de locaux spacieux, largement inondés de lumière, d'armoires d'exposition et de classement, de lavabos! Si l'on renonce, très judicieusement, aux casernes scolaires d'une dizaine de classes réparties sur plusieurs étages, on est tenté de crier à la dilapidation des deniers publics. Une personnalité en vue nous disait dernièrement que les enfants ne devraient pas trouver en classe plus de confort — nous ne disons pas de luxe, il n'y a pas de luxe dans les nouvelles constructions scolaires —, à l'école qu'à la maison. S'il est, hélas, encore trop de logis malsains, de taudis, faudrait-il renoncer à établir des foyers d'étude répondant à toutes les exigences de la vie moderne, d'un travail accompli dans la beauté et dans la joie ? Il serait aisé de répondre que les constructions industrielles ont donné l'exemple, qu'elles sont de plus en plus claires, spacieuses, rationnellement agencées, souvent même artistement aménagées. Telle usine ressemble à une vaste salle d'exposition, aux parterres fleuris, aux hautes fenêtres trouant des murs peints en jaune, en rouge, en vert. Les ouvriers de ces usines en ont plus de cœur à l'ouvrage. Pour les enfants, l'école est un monde en soi, différent de la maison paternelle, et si l'on s'y trouve à l'aise, si l'on y respire une atmosphère de confort et de beauté, on n'en retrouvera pas moins le foyer paternel avec joie, si petit et si pauvre soit-il.

Après la séance officielle, à laquelle sont conviés les représentants des autorités, c'est le dîner en commun, occasion de se réjouir, de fraterniser. Puis, c'est l'inauguration, en présence de toute la population. Les enfants, les sociétés locales encadrent les discours de productions variées. Nous avons vu jouer quelques scènes du « Petit Prince » dans la cour et sur les toits, par des écoliers qui représentaient avec talent le prince, l'aviateur, le fonctionnaire, l'ivrogne, le comptable, comme s'ils avaient compris déjà tous les éléments de la vie adulte, si bien exprimés par Saint-Exupéry. Le représentant de l'Etat, en général le Directeur de l'Instruction publique, saisit cette occasion de prendre contact avec le peuple. Il exprime sa joie de voir se développer l'école publique, il expose les directives gouvernementales sur l'éducation populaire, base de la formation civique démocratique. Les représentants des deux confessions — il n'existe presque plus de localités qui ne soient pas mixtes dans le Jura bernois —, prononcent soit une allocution, soit une prière. La fête se prolonge officieusement, dans les rues pavoisées, comme au 1er août, ou comme aux plus grandes fêtes artistiques ou sportives.

Et l'on parcourt, sous conduite, le nouveau bâtiment, avant que la gent écolière en prenne possession, pour sa plus grande joie et son profit.

Nouveaux bâtiments, nouveaux établissements scolaires. Au cours de l'année écoulée seulement, trois écoles secondaires ont été ouvertes, aux endroits les plus inattendus: Bellelay — pour le Petit-Val et les Genevez —, Les Breuleux, Courtelary. L'école secondaire est devenue plus largement démocratique, par l'effet de la nouvelle loi adoptée récemment par le peuple. On tend à ouvrir les classes d'enseignement secondaire à tous les enfants bien doués, et les localités trop petites se groupent en communautés scolaires, chaque agglomération supportant sa part des dépenses. Rappelons l'essentiel de ladite loi:

La mission de ces établissements est précisée comme suit : « Par un enseignement complet, donner aux enfants qui en ont les capacités une formation devant leur permettre, avec des facilités accrues, le choix d'une profession, et préparer en outre les élèves doués à l'admission dans les écoles moyennes supérieures (école normale, gymnase) ainsi que dans les écoles professionnelles (technicum, école de commerce, etc.).

L'article 17 consacre la gratuité totale de l'enseignement, et l'Etat accorde des bourses aux élèves de conditions modestes, dès leur entrée à l'école secondaire, même s'ils n'ont pas l'intention de poursuivre des études. Un règlement d'application est en préparation.

Quant à la détermination des aptitudes aux études secondaires, la loi préconise une entente entre membres des corps enseignants primaire et secondaire, ceci en vue d'éviter le surmenage des candidats et les surprises d'un examen d'admission par trop différent de l'activité soclaire habituelle.

La construction de bâtiments d'écoles secondaires sera subventionnée au même titre que pour l'école primaire. On le voit, sur toute la ligne, l'école secondaire est en voie de devenir l'école du peuple tout entier, sur la base d'une sélection aussi judicieuse que le permettent les moyens d'enquête les plus clairvoyants et les plus généreux.

Les chiffres suivants pourront intéresser nos lecteurs. Le nombre des élèves des classes primaires du canton est de 100 000 environ, dont 15 000 de langue française; 21 000 élèves fréquentent l'école secondaire, dont 3000 de langue française. Le corps enseignant compte 3500 instituteurs et institutrices, dont 550 de langue française; 600 maîtres secondaires, dont 100 de langue française, et 115 institutrices, dont 20 de langue française.

Une des préoccupations dominantes des pouvoirs publics demeure la formation et le perfectionnement du corps enseignant. Formation, en premier lieu, d'un corps enseignant assez nombreux pour que toutes les classes soient tenues, ce qui n'est pas facile. Cette année encore, des mesures exceptionnelles seront prises à cet effet. Tour à tour, les élèves des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices seront mis, pour un trimestre, à la disposition de Messieurs les inspecteurs scolaires. On espère ainsi doubler le cap périlleux de la dernière période de pénurie de maîtres. Par la suite, les fortes séries d'élèves des deux écoles normales assureront la relève et combleront les vides, ce qui permettra de licencier les personnes de bonne volonté qui ont tenu, tant bien que mal, les classes sans titulaires au cours des années de grave pénurie des maîtres d'école qualifiés.

Les cours de perfectionnement suivants ont été organisés en 56-57 : un cours de projection fixe pour le degré inférieur, donné par MM. Guéniat et Cramatte ; un cours de démonstration d'appareils pour l'enseignement des sciences, par MM. Ray et Rochat ; enfin, un cours de dessin technique à l'intention des maîtres primaires.

L'Université bernoise est dotée, depuis 1954, d'une nouvelle loi fondamentale, qui lui assure les conditions de son développement tout en lui conservant son caractère d'institution animée d'esprit de liberté de recherches et d'études. Une comparaison des dépenses faites par l'Etat montre le développement considérable de l'Université bernoise au cours des dernières années, comparativement aux Universités de Bâle et de Zurich:

```
en 1939, les dépenses se montaient à Fr. 5 600 000 à Bâle

3 700 000 à Zurich

2 400 000 à Berne;
en 1951, elles étaient les suivantes : Fr. 8 700 000 à Bâle

8 200 000 à Zurich

8 200 000 à Berne;
pour 1955, la situation est la suivante : Fr. 10 000 000 à Bâle

9 700 000 à Zurich

9 100 000 à Berne.
```

Pour Berne, cette dépense constitue le 1/6 du budget annuel de l'Instruction publique, qui représente lui-même le 1/5 du budget de l'Etat environ : budget global 300 000 000, dépenses scolaires 60 000 000, de francs.

Par ailleurs, de nouvelles commissions cantonales ont été créées pour mettre au point les questions suivantes :

- a) établissement d'un nouveau plan d'étude pour l'école secondaire;
- b) organisation des examens de passage de l'école primaire à l'école secondaire;
- c) mise au point d'une nouvelle échelle de notes pour les promotions et établissement d'un livret scolaire adapté aux nouvelles exigences de l'enseignement.

Seule, la 3e commission est formée de représentants des deux langues; les deux premières seront doubles, commissions jurassiennes et commissions bernoises, travaillant parallèlement, et chargées d'établir des dispositions spéciales pour chacune des deux régions cantonales.

De nouvelles publications ont été réalisées :

- a) nouvelle liste des moyens d'enseignement, s'inspirant des méthodes actives, conformément aux décisions du Congrès pédagogique de Delémont en 1952; cette liste a été remise au corps enseignant et aux autorités scolaires;
- b) réédition du livre de lecture de 2e année : « Joyeux départ », illustré d'heureuse façon par M. Serge Voisard.

Enfin, parmi les manifestations scolaires, signalons la célébration du cinquantième anniversaire du Foyer d'éducation pour jeunes filles à Loveresse. Comme tous les établissements chargés de l'éducation des enfants difficiles: Foyer jurassien à Delémont, Orphelinat de Courtelary, le Foyer de Loveresse s'est adapté aux conditions actuelles de la vie et des méthodes modernes d'éducation. Les élèves — et les maîtres — disposent de plus de liberté, le travail est mieux adapté aux dispositions individuelles, une activité fonctionnelle règne dans des classes riantes et bien équipées, dans des chambres familiales que des éducatrices animent de leur maternelle sollicitude.

De nombreux problèmes demeurent soumis au corps enseignant et aux autorités scolaires. Ce n'est pas sans hésitations, sans heurts, que l'école évolue vers une libération de contraintes excessives. On ne s'improvise pas maître d'école active, on le devient par l'expérience, par l'étude, par la foi en la bonté de la nature humaine, éclairée par une vigilance constante et affectueuse. Il ne suffit pas de proclamer des principes pour que se transforment, comme par magie, des institutions quelque peu vétustes, mais qui ont fait tout de même leurs preuves. Le processus sera long, mais il est trop étroitement lié aux conditions nouvelles de la vie familiale, de la vie publique, il est trop évidemment conforme aux lois de l'évolution enfantine, pour que le succès n'en soit pas assuré. On se préoccupe, ici et là, des conditions de coexistence des élèves des deux sexes, dans les mêmes classes, aux différents degrés scolaires — et non pas seulement dans les groupes des petits de 1re, 2^e et 3^e années scolaires. On cherche à organiser les périodes de travail et de délassement — les vacances — sur des bases plus rationnelles. Les besoins du travail adulte, dans les régions agricoles, ne devraient pas être seuls déterminants, pas plus que des habitudes sans rime ni raison. Des périodes par trop coupées d'interruptions, ou de trop longues périodes de travail, devraient être évitées, en tenant compte des besoins de l'enseignement et des capacités physiques et psychiques des enfants. Cette mise au point ne pourra se faire que par une étroite collaboration des parents, des maîtres, des médecins scolaires et des spécialistes chargés de l'observation des enfants et du traitement des multiples troubles de leur évolution.

A ce propos, signalons la création de nombreuses institutions destinées à améliorer l'état de santé des écoliers : colonies et camps de vacances, séjours prolongés d'enfants débiles à la montagne, sous la direction de maîtres spécialisés, excursions, séjours à la mer, camps de ski. De nombreuses localités — entre autres Bienne, Moutier, Porrentruy, Saint-Imier — ont fait l'acquisition de homes en montagne, où séjournent des groupes d'enfants dans les conditions les meilleures de santé et de bonheur. Tous les enfants n'ont pas l'occasion de passer en famille des vacances en Valais ou sur les bords de la Méditerranée, mais tous les enfants du pays ont droit à des vacances heureuses et salutaires.

La réorganisation des écoles supérieures jurassiennes — gymnase et écoles normales — est en voie de réalisation. La Direction de l'Instruction publique a chargé une commission d'étudier le problème dans son ensemble, en examinant les solutions des régions voisines : la ville de Berne, Soleure, Neuchâtel. Les pouvoirs publics n'ont pas encore publié leurs conclusions, mais il ne fait pas de doute que ces établissements scolaires seront développés et leurs activités conjuguées, ainsi que cela a été réalisé ailleurs. La récente acceptation par le peuple bernois d'un crédit de 4 000 000 de francs destinés à réorganiser l'école normale d'instituteurs de Berne-Hofwil est de bon augure pour la réalisation des projets judicieusement ambitieux de nos grandes écoles.

Sur un autre plan, signalons les efforts accomplis par tous les Jurassiens en vue de la création d'un technicum à Saint-Imier, en lieu et place de l'école d'horlogerie et de mécanique. Cette création s'impose, dans une région qui s'industrialise de plus en plus, qui a ses propres besoins et ses aptitudes particulières, et qui aspire à l'épanouissement de ses institutions.

Le corps enseignant jurassien accomplit sa besogne avec une conscience que l'on se plaît à reconnaître, et qui se manifeste avec éclat dans les débats au sujet du traitement des instituteurs. A la campagne, grâce au sursalaire accordé par la loi aux maîtres des régions éloignées des centres, et aux constructions de logements confortables et avenants, la situation du corps enseignant s'est bien améliorée, et ce sont les villes, où la vie est chère et les occasions nombreuses de dépenser son argent, qui éprouvent des difficultés à trouver des instituteurs.

Sans vouloir blesser la modestie des membres du corps enseignant, signalons tout de même le fait que nombreux sont ceux qui ont acquis de la renommée dans des carrières artistiques ou sociales : poètes, musiciens, peintres ou sculpteurs, historiens, ils font honneur au Jura. C'est un des nôtres, M. le D^r Virgile Moine, qui dirige le Département cantonal de l'Instruction publique, et c'est un ancien instituteur également, M. Henri Huber, Chef du Département de l'Assistance, qui préside cette année le gouvernement. Tous ces collègues accroissent le prestige du corps enseignant, et le rayonnement de l'école, par les talents qu'ils mettent aussi largement au service de la communauté.

Nous parlons des vivants. Il est un disparu qui laissera un souvenir inoubliable: M. Marcel Marchand, ancien directeur de l'école normale des instituteurs à Porrentruy. M. Marchand avait dirigé paternellement de très nombreuses volées d'élèves, à l'école secondaire de Tramelan, puis à l'école normale. Il avait joué un rôle en vue dans toute l'activité scolaire jurassienne au cours de sa longue carrière, en qualité de membre et de président de nombreuses commissions officielles. Il avait présidé, avec l'enthousiasme qui le caractérisait, la Société pédagogique de la Suisse romande, et dirigé les débats du fameux congrès de Porrentruy, où s'affrontèrent partisans et adversaires de la défense nationale. Parvenu à un âge avancé — on venait de célébrer son quatre-vingt-dixième anniversaire quand il succomba à un refroidissement soudain -, il était demeuré alerte, profondément attaché à ses amis, au courant du mouvement des idées scolaires et politiques. Son départ a profondément attristé toute la population jurassienne. « Etudes pédagogiques — Annuaire de l'Instruction publique », dont il a été longtemps un des rédacteurs, en qualité de représentant du canton de Berne, désire exprimer à sa famille sa plus vive sympathie.

Nous vivons des années marquées d'une intense activité pédagogique. L'école jurassienne, bien équipée, hardiment orientée vers une meilleure compréhension de l'enfant, réalisera sans doute des progrès au cours des prochaines années, à la plus vive satisfaction du chroniqueur chargé d'enregistrer les ombres et les lumières de l'école publique. L'année passée a été une période de lumière — puisse la prochaine

l'égaler en éclat!

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Comme les années précédentes, nous avons dû vaincre un certain nombre de difficultés pour assurer la tenue des classes. Le fait que les normaliens de deuxième année occupent, chaque année, des postes dès le 1er novembre au lieu de terminer leurs études au printemps de l'année suivante, a incité le directeur de l'Ecole normale à demander qu'un arrêté sanctionne les dispositions provisoires et d'urgence prises par l'autorité exécutive. Sans entrer dans les détails, mentionnons simplement que les étudiants qui occupent un poste dès le 1er novembre sont placés sous le contrôle de l'Ecole normale jusqu'au 15 juillet de l'année suivante. Si leur travail donne satisfaction, ces jeunes gens subissent, six mois après leur départ de l'Ecole normale, les examens théoriques alors que ceux de pédagogie pratique ont lieu en mai et en juin. Pour donner des garanties suffisantes aux commissions scolaires, le Conseil d'Etat exige que le normalien dirige pendant deux ans et demi, au moins, la classe qui lui a été confiée le 1er novembre.

Pour justifier les mesures qui ont été prises, le directeur de l'Ecole normale s'exprimait comme suit dans son dernier rapport annuel: